

# ACTION URGENTE

## DEUX PERSONNES EN FUITE RENVOYÉES EN CORÉE DU NORD

**Deux Nord-Coréens, qui avaient fui avec trois autres membres de leur famille, ont été renvoyés de force dans leur pays d'origine, où ils risquent fortement d'être victimes de détention arbitraire, de torture et d'autres formes de mauvais traitements, d'être soumis à des travaux forcés voire d'être exécutés.**

**Kim Song-il** et **Kim Son-hye**, que les autorités chinoises ont arrêté en juillet dans la province du Jilin (nord-est de la Chine), ont été renvoyés de force en Corée du Nord. Ils voyageaient avec trois membres de leur famille : Kim Kwang-ho, son épouse Kim Ok-shil et leur fille. Les Nord-Coréens qui sont interpellés en Chine sans autorisation sont considérés par les autorités comme des migrants économiques, non comme des réfugiés ou des demandeurs d'asile, et sont renvoyés en Corée du Nord.

Bien que les cinq membres de la famille aient été arrêtés en même temps, Kim Kwang-ho, son épouse et leur fille ont été autorisés à se rendre en Corée du Sud au mois d'août dernier. Ces trois personnes avaient fui la Corée du Nord en août 2009 et s'étaient installées en Corée du Sud, dont elles ont obtenu la nationalité. En décembre 2012, elles avaient quitté le pays avant de rentrer en Corée du Nord dans des circonstances qui demeurent floues. Étant donné qu'elles possèdent la nationalité sud-coréenne, la Chine les a autorisées à rentrer en Corée du Sud.

Les Nord-Coréens n'ont pas le droit de se rendre sans autorisation à l'étranger, y compris en Chine. Ceux qui sont renvoyés dans leur pays d'origine risquent généralement d'être détenus arbitrairement, torturés et soumis à d'autres mauvais traitements, et de se voir infliger des travaux forcés. Ils risquent également d'être victimes de disparition forcée.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en coréen, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez Kim Jong-un à faire en sorte que personne ne soit arrêté ni poursuivi pour avoir quitté la Corée du Nord, et que Kim Song-il et Kim Son-hye ne soient pas victimes de torture ni d'autres formes de mauvais traitements, soumis aux travaux forcés ni à une disparition forcée, ni passibles de la peine de mort ;
- demandez-lui de révéler où se trouvent Kim Song-il et Kim Son-hye ;
- priez-le instamment de supprimer l'obligation d'obtenir une autorisation pour voyager à l'intérieur du pays ou à l'étranger, afin que la Corée du Nord se conforme à ses obligations juridiques internationales.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 OCTOBRE 2013 À :**

#### Ambassadeur

Mr Sin Son-ho  
Permanent Mission of the Democratic  
People's Republic of Korea in New York  
820 Second Avenue, 13<sup>th</sup> Floor  
New York, NY 10017, États-Unis  
Fax : +1 212 972 3154  
Courriel : [dpr.korea@verizon.net](mailto:dpr.korea@verizon.net)

Formule d'appel : *Dear Ambassador, / Excellence,*

#### Ambassadeur

Mr So Se-pyong  
Chemin de Plonjon 1  
1207 Geneva  
Suisse  
Fax : +41 22 786 0662  
Courriel : [mission.korea-dpr@ties.itu.int](mailto:mission.korea-dpr@ties.itu.int)  
Formule d'appel : *Dear Ambassador, / Excellence,*

#### **Copies à :**

Ministre de la Sécurité publique  
Mr Choe Bu-il  
Ministry of People's Security  
Pyongyang  
Democratic People's Republic of Korea  
Twitter : @uriminzok (compte Twitter officiel de la Corée du Nord)

**\* \* Veuillez adresser vos appels à Kim Jong-un, commandant suprême de l'armée populaire coréenne, aux bons soins de chacun des destinataires susmentionnés. \* \***

**Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Corée du Nord dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

# ACTION URGENTE

## DEUX PERSONNES EN FUITE RENVOYÉES EN CORÉE DU NORD

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Kim Kwang-ho, Kim Ok-shil et leur fille avaient déjà fui la Corée du Nord et s'étaient installés en Corée du Sud en août 2009. Ils étaient arrivés en Chine en décembre 2012. Kim Kwang-ho était ensuite rentré en Corée du Nord, suivi plus tard de son épouse et de leur fille. En janvier 2013, des médias nord-coréens ont interviewé Kim Kwang-ho, sa femme et un autre Nord-Coréen qui était revenu de Corée du Sud. Ces personnes ont déclaré que la Corée du Sud avait été pour elles un miroir aux alouettes.

Les circonstances de leur retour en Corée du Nord entre décembre 2012 et début janvier 2013 demeurent floues. On craint qu'il n'ait pas été volontaire et que l'interview de Kim Kwang-ho ait été principalement un moyen de propagande visant à dissuader d'autres Nord-Coréens de tenter d'atteindre la Corée du Sud.

La dernière tentative de fuite de Kim Kwang-ho et de sa famille remonterait au 24 juin.

Kim Jong-un, arrivé au pouvoir après le décès de son père en décembre 2011, a renforcé les contrôles aux frontières et condamné le comportement des personnes qui franchissent illégalement les frontières en les menaçant de lourdes sanctions, selon des sources nord-coréennes.

En mars 2013, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a approuvé la mise en place d'une commission d'enquête sur les violations des droits humains en Corée du Nord. Les investigations doivent concerner notamment le droit à l'alimentation, les camps de prisonniers politiques, la torture et les autres formes de mauvais traitements, la détention arbitraire, la discrimination, la liberté d'expression, le droit à la vie, la liberté de mouvement et les disparitions forcées.

Les autorités nord-coréennes refusent de reconnaître le rôle des observateurs internationaux des droits humains et de les laisser entrer sur le territoire, y compris les délégués d'Amnesty International et la commission d'enquête des Nations unies. Les restrictions en vigueur qui empêchent l'accès des observateurs indépendants, ainsi que des organisations intergouvernementales et humanitaires, compromettent toute tentative d'évaluation de la situation des droits humains dans le pays. Les informations qui parviennent jusqu'à l'organisation, transmises principalement par des Nord-Coréens vivant à l'étranger, font état de violations fréquentes et généralisées des droits humains, notamment de lourdes restrictions pesant sur les libertés d'association, d'expression et de mouvement, de détentions arbitraires, de torture et d'autres formes de mauvais traitement entraînant la mort et d'exécutions.

Noms : Kim Song-il (h), Kim Son-hye (f)  
Homme et femme

AU 237/13, ASA 24/008/2013, 2 septembre 2013